




DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/007

**OBJET : LANCEMENT DE CONSULTATION(S) DE
PRESTATION DE SERVICES DE GARDIENNAGE DU SITE
DE LA TECHNOPOLE**

Envoyé en préfecture le 02/03/2020
Reçu en préfecture le 02/03/2020
Affiché le 
ID : 033-243301264-20200225-2020_007_V2-DE

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 38

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : 18 février 2020

Date d'affichage de la convocation au siège : 18 février 2020

**Le 25 février de l'année deux mille
vingt à 18h30**
à Martillac – Technopole Montesquieu

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de Montesquieu,
légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoît	A	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	P	
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	E	M. CONSTANT	HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	A	
DE MONTESQUIEU Alexandre	E		DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	A				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/007

OBJET : LANCEMENT DE CONSULTATION(S) DE PRESTATION DE SERVICES DE GARDIENNAGE DU SITE DE LA TECHNOPOLE

- Vu** les statuts de la CCM, et notamment son article 3-1-1 sur les actions de développement économique,
- Vu** le Cahier des charges des services proposés à l'ensemble des Entreprises résidentes du site de la Technopole, article 14-8-2 - Services de surveillance de nuit,
- Vu** la Loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité,
- Vu** le Code de la commande publique et notamment son article R2123-2 ,
- Considérant** l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Compte tenu de l'intérêt de renouveler la prestation de gardiennage du site Technopôle Bordeaux-Montesquieu et du bâtiment Centre de Ressources à compter du 30 juin 2020, une consultation relative à une procédure de marché public intitulé :

« **Prestation de gardiennage du site Technopôle Bordeaux-Montesquieu à Martillac (33650) - Communauté de Communes de Montesquieu (CCM)** », doit être lancée au plus tard le 26 mars 2020.

La consultation sera lancée selon la procédure adaptée, conformément à l'article R2123-2 du Code de la commande publique, quel qu'en soit le montant pour les services mentionnés dans l'Avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques :

« 11. Services liés à l'administration pénitentiaire, services de sécurité publique et de secours Code CPV de 75240000-0 à 75252000-7 [Services de sécurité, de police, d'ordre public, d'huissiers de justice, d'incendie et de sauvetage] »

Le montant prévisionnel des prestations est de 625 000 € HT sur 5 ans, comprenant les prestations récurrentes forfaitaires et coûts horaires inscrits au BPU en prestations ponctuelles.

La période d'exécution du marché commence au 30/06/2020 pour une période de 24 mois, reconductible 3 fois par période de 12 mois. La durée maximale du marché est de 5 ans.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à lancer les consultations pour assurer les prestations telles que précédemment décrites,
- Autorise le Président à signer le(s) marché(s) avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) et le mandater pour mener toutes les démarches nécessaires et utiles,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires et utiles à la bonne réalisation de la présente délibération,
- Inscrit les crédits nécessaires aux budgets afférents.

Fait à Martillac, le 25 février 2020

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement